

Communiqué de presse

Le 1^{er} juillet 2025

Agir
pour le
logement

La FNAIM obtient gain de cause : le logement existant reconnu dans le rapport DAUBRESSE – COSSON

La FNAIM se félicite de la remise du rapport de la mission parlementaire confiée à Marc-Philippe DAUBRESSE et Michael COSSON, à Valérie LETARD Ministre du Logement le 30 juin dernier. Ce rapport marque une avancée décisive pour le secteur, et une victoire politique pour la Fédération : le logement existant y est enfin reconnu comme un levier central de la relance locative.

Longtemps relégué derrière le neuf dans les politiques publiques, le parc ancien est désormais clairement intégré dans les préconisations des parlementaires. Cette évolution reflète le travail de fond mené par la FNAIM, qui a su alerter, convaincre et proposer une vision globale du logement, articulée autour de l'accession comme de l'investissement locatif.

Faire exister le logement existant dans les débats nationaux, comme dans les solutions proposées, est un combat de longue date pour la FNAIM. Sa prise en compte dans le rapport DAUBRESSE – COSSON constitue un tournant stratégique, et jette les bases d'un futur statut du bailleur privé plus équilibré et réaliste, en phase avec les enjeux du marché et les attentes des investisseurs.

Le rapport propose ainsi des mesures ambitieuses et concrètes pour restaurer la confiance des investisseurs particuliers : amortissement de 5% pour le neuf et de 4% pour l'ancien (sous condition de travaux représentant 15% de la valeur du bien), bonus fiscal pour les loyers modérés, revalorisation du déficit foncier, exclusion de l'IFI, exonération d'impôts sur le revenu et prélèvements sociaux après 20 ans de détention.

« Ce rapport acte enfin une avancée majeure : la reconnaissance pleine et entière du logement existant dans les politiques de relance locative. C'est une victoire pour les marchés, une victoire pour les bailleurs, et une victoire pour la Fédération. Cette prise en compte permettra de recréer un cadre plus équitable entre neuf et ancien, et de susciter de nouvelles vocations d'investisseurs. Nous sommes fiers d'avoir été entendus sur ce point décisif. Il reste désormais à convaincre Bercy : la FNAIM y prendra toute sa part. » Loïc CANTIN, Président de la FNAIM



La FNAIM restera pleinement mobilisée pour que ces orientations trouvent une traduction concrète dans la prochaine loi de finances. Il y a urgence à agir.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@presidentfnaim

@FNAIM

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac
galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02